

# **L'enseignement de la langue française et de sa grammaire : vocabulaire, lexicologie et syntaxe, aux trois cours de l'école primaire (d'après la commission du Livre de lecture)**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **49 (1920)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'enseignement de la langue française et de sa grammaire

VOCABULAIRE, LEXICOLOGIE ET SYNTAXE, AUX TROIS COURS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

(D'après la Commission du Livre de lecture)

La Commission chargée de la refonte du *Livre de lecture* destiné au degré moyen de nos écoles primaires, estime qu'un exposé complet des règles grammaticales, avec exemples à l'appui, doit être annexé au manuel. Elle est convaincue que les élèves de 9 à 12 ans, fussent-ils même moyennement doués, sont aptes à recevoir l'enseignement de l'orthographe de règles dans les limites de ce qu'il importe de connaître pour parler et écrire correctement la langue française. La condition essentielle est que cet enseignement soit méthodique, intuitif et concret.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que le programme de grammaire assigné au cours inférieur peut être notablement développé sans cesser d'être accessible à des élèves de 7 à 9 ans. Dans d'autres domaines, l'instruction religieuse et l'arithmétique en particulier, il est présenté à leur intelligence des notions tout aussi abstraites et difficiles à saisir.

On réserverait pour le cours supérieur les règles de la syntaxe qu'il est utile de connaître, relativement à chacune des dix parties du discours, ainsi que les notions d'ordre plus scientifiques, telles que : emploi des temps et des divers modes du verbe, familles de mots, préfixes et suffixes, composés et diminutifs, primitifs et dérivés, homonymes, synonymes, antonymes, orthographe d'usage, etc. En outre, on donnerait au cours supérieur plus d'ampleur à l'enseignement de la rédaction, avec programme plus varié et tendance plus professionnelle, règles relatives aux divers genres de compositions, notions théoriques et pratiques concernant le style proprement dit, ses qualités fondamentales et ses défauts les plus communs. Au cours moyen, l'enseignement de la grammaire débiterait par l'étude technique du verbe *avoir*, puis du verbe *être*, suivie immédiatement de l'étude de la *proposition simple*, avec ses trois éléments constitutifs, sans omettre les compléments du sujet et de l'attribut. Dans les exercices d'invention et d'application imposés aux élèves, on n'admettrait que des propositions simples et l'usage du seul verbe *être* dans ses divers temps et modes, aussi longtemps que se ferait l'étude du *nom* fournissant les sujets, puis de *l'adjectif qualificatif* fournissant les attributs s'accordant avec les sujets quelconques, simples ou multiples.

L'étude du *pronom* pourrait marcher de pair avec celle des *verbes attributifs, transitifs et intransitifs*, des quatre conjugaisons, accompagnées des remarques particulières à chacune d'elles. L'étude du pronom relatif conduirait à celle des propositions complé-

tives partielles, déterminatives ou explicatives, dépendant d'un nom ou d'un pronom.

L'enseignement de l'accord du *participe passé* suivrait de près l'étude des trois voix des verbes intransitifs. L'étude de la *préposition* serait greffée sur celle des compléments déterminatifs des sujets et des attributs, et serait reprise au moment où se ferait l'étude des compléments indirects et circonstanciels des verbes.

L'enseignement de la *conjonction* amènerait à l'étude des propositions complétives totales, se rattachant au verbe d'une autre proposition, de façon à établir que les propositions d'une phrase s'agencent et s'enchaînent comme les mots d'une proposition.

Disons, en terminant ce rapide exposé, que l'étude de *l'adjectif déterminatif* doit suivre celle de *l'article*, à cause de l'intime parenté existant entre ces deux espèces de mots; de même, l'enseignement de *l'adverbe* doit être rapproché de celui des compléments à cause de la similitude des fonctions, les uns et les autres étant destinés à exprimer les nuances de sens, et à suppléer à l'insuffisance du vocabulaire de la langue.

L'exposé de toute règle nouvelle exige que le maître écrive au tableau noir quelques propositions ou phrases contenant la règle à étudier. Par la méthode socratique, les élèves sont amenés à découvrir la règle qui fait l'objet de la leçon, ils la formulent à leur façon et la teneur donnée est modifiée jusqu'à ce qu'elle soit conforme à la définition renfermée dans l'appendice grammatical. Les élèves s'efforceront ensuite de trouver quelques exemples oraux contenant la règle étudiée. Un exercice écrit d'application est exigé immédiatement. Ces exercices d'invention ne doivent pas nécessairement être tirés du *Livre de lecture*; au contraire, les élèves sont invités à mettre en œuvre toutes leurs ressources, à utiliser toutes leurs connaissances acquises : c'est un moyen précieux de stimuler l'initiative individuelle et de cultiver l'esprit d'observation. Ces tâches, qui seront suffisamment préparées afin que les élèves les plus faibles même, aient la satisfaction de fournir un travail acceptable, doivent être soigneusement contrôlées par le maître. Une dictée d'application embrassant peu de règles à la fois corrobore le travail accompli. Tous les quinze jours, une dictée récapitulative, accompagnée ou suivie d'interrogations ou d'analyses, couronne et parachève la série des exercices. La règle à appliquer ou le but à atteindre seront clairement indiqués en tête du devoir. Le mot sur lequel porte l'exercice du jour sera souligné. Une leçon orale sera toujours courte, afin de ne présenter que peu de notions nouvelles à la fois. Les fautes générales constatées dans les dictées ou les compositions feront l'objet d'un exercice spécial ou d'une dictée. Le maître prendra les mesures opportunes pour réprimer l'étourderie de certains élèves qui retombent indéfiniment dans les mêmes fautes.

Les dictées préparées ont surtout en vue l'orthographe d'usage.

Il est bon d'y introduire des permutations tout en restant dans le cadre des matières déjà étudiées. Ces dictées doivent être choisies judicieusement afin qu'elles contribuent à élargir le cercle des connaissances acquises et à enrichir le vocabulaire des élèves.

Des exercices oraux et simultanés sur les synonymes, homonymes et contraires, sur les familles de mots qui n'offrent pas de sérieuses difficultés, doivent être faits concurremment avec la lecture et l'étude lexicologique des chapitres du manuel. Les termes nouveaux doivent être épelés ou mieux, écrits au tableau noir et soigneusement expliqués.

Basés sur ce principe pédagogique élémentaire disant que la mémoire ne doit emmagasiner que des notions parfaitement comprises, nous estimons que la grammaire enseignée par des procédés intuitifs et concrets, avec le concours permanent de l'initiative personnelle, n'offrira rien de rebutant et ne constituera pas une cause de surmenage intellectuel.

*Le Président :*

*Pour la Commission du Livre de lecture.*

F.-J. OBERSON.

Copie conforme.

Fribourg, le 3 mai 1920.

---

## PARTIE PRATIQUE

---

(Rédaction pour cours supérieur)

---

### Les Alpes.

Si j'étais la légère hirondelle, je voudrais connaître toutes les beautés de la Suisse. Les Alpes surtout m'attireraient.

L'aile délassée par quelques jours de repos, je m'envolerais joyeuse au-dessus du bleu Léman, vers la vallée profonde et tortueuse du Valais, située entre la chaîne bernoise et la chaîne valaisanne. Je verrais, au fond de l'abîme, le Rhône impétueux rouler ses flots terreux et les entraîner irrésistiblement vers le Léman pour les purifier et les rendre bleus comme lui-même. Je voudrais suivre cette vallée et en admirer la sauvage grandeur.

Puis, quand mon aile fatiguée demanderait du repos, j'irais me poser clandestinement sur le toit aplati du tram qui me transporterait *gratis pro Deo* jusqu'au pied de l'altier Cervin. Puis, ranimant mes forces, je m'élancerais vers cette cime. J'aurais pitié des pauvres alpinistes qui escaladent, la sueur au front, ce pic insensible à leur fatigue. Je les plaindrais de n'avoir point d'ailes. J'irais me reposer sur le sommet, où je ne resterais pas longtemps de crainte de glacer mes pattes et d'engourdir mes ailes.

Je m'en irais ensuite vers cette autre cime sœur que les hommes appellent Mont-Rose, je ne sais pour quel motif — sans doute parce que ce n'est pas rose d'y monter — et qu'ils disent être la plus haute montagne de Suisse. Je reviendrais ensuite dans la vallée et je voudrais voir ce Rhône capricieux et volontaire naître